



**CONSEIL DE POLICE DU 26 AVRIL 2021
POLITIERAAD VAN 26 APRIL 2021**

PROCÈS VERBAL
PROCES-VERBAAL

Présents Olivier Deleuze, *Président, Bourgmestre/Voorzitter, Burgemeester* ;
Aanwezig Boris Dilliès, Didier Gosuin, *Bourgmestres/Burgemeesters* ;
Christine Bogaert, Félix Boudru, Jasmine Boumraya, Odile Bury, Michel Cohen, Jean-Pierre Collin,
Marc Cools, Aurélie Czekalski, Isabelle Desir, Pierre Desmet, Christian Grétry, Bernard Hayette, Daniel
Hublet, Martine Maelschalck, Odile Margaux, Christine Roisin, Eric Sax, Jérôme Toussaint, Laurent Van
Der Elst, Cécile Van Hecke, Caroline Van Neste, Marion Van Offelen, Marc Vandame, Laurence
Vandeputte, Patrick Wauters, *Conseillers de police/Politieraadsleden* ;
Michel Deraemaeker, *Chef de Corps/Korpschef* ;
Géraldine Noël, *Secrétaire/Secretaris*.

Ouverture de la séance à 18:00
Opening van de zitting om 18:00

SÉANCE PUBLIQUE - OPENBARE ZITTING

Le Président demande l'accord du Conseil de police pour inscrire en urgence le point suivant :

- Effectif minimal du personnel opérationnel et CALog de la police locale - Déclaration de vacances d'emplois - Cycle de mobilité 2021-02.

Le Conseil marque son accord à l'unanimité.

CABINET DU CHEF DE CORPS - KABINET VAN DE KORPSCHEF

1 Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil de police du 22 février 2021.

Le Conseil approuve le point.
22 votants : 21 votes positifs, 1 abstention.

Goedkeuring van het proces-verbaal van de zitting van de Politieraad van 22 februari 2021.

De Raad keurt het punt goed.
22 stemmers : 21 positieve stemmen, 1 onthouding.

**2 Démission de Madame Joëlle MAISON de son mandat de membre effectif du Conseil de police -
Prestation de serment et installation d'un nouveau membre du Conseil de police, Madame Odile
MARGAUX.**

Le Conseil de police,

Vu la loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux, et notamment ses articles 12 à 24;

Attendu que par un courriel du 23 octobre 2020, Madame Joëlle MAISON présente la démission de son mandat de membre effectif du Conseil de police;

Considérant qu'en l'absence de suppléant, il convient que le Conseil communal d'Uccle procède à la désignation d'un nouveau membre effectif du Conseil de police;

Considérant que le Conseil communal d'Uccle, en sa séance du 25 février 2021, a élu Madame Odile MARGAUX en tant que membre effectif du Conseil de police;

Considérant que Madame Odile MARGAUX a été régulièrement convoquée à la séance du 26 avril 2021 du Conseil de police, que sa prestation de serment et son installation sont inscrites à l'ordre du jour de cette séance;

Considérant que Madame Odile MARGAUX a prêté entre les mains du Président du Conseil, en français et en néerlandais, le serment suivant visé à l'article 20bis de la loi du 7 décembre 1998 précitée, « *Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge; Ik zweer getrouwheid aan de Koning, gehoorzaamheid aan de Grondwet en aan de wetten van het Belgische volk* » :

Considérant que suite à la prestation de serment de ce membre entre les mains du Président, elle est installée en tant que conseiller de police;

Par ces motifs,

Sur proposition du Collège de police,

PREND ACTE :

- de la démission de Madame Joëlle MAISON en qualité de membre effectif du Conseil de police;
- de la prestation de serment de Madame Odile MARGAUX entre les mains du Président;
- de l'installation de Madame Odile MARGAUX en tant que membre du Conseil de police.

Le Conseil approuve le point.

22 votants : 22 votes positifs.

Ontslag van Mevrouw Joëlle MAISON uit haar mandaat van effectief Politieraadslid - Eedaflegging en installatie van een nieuw lid van de Politieraad, Mevrouw Odile MARGAUX.

De Politieraad,

Gelet op de wet van 7 december 1998 tot organisatie van een geïntegreerde politiedienst, gestructureerd op twee niveaus, en meer bepaald haar artikelen 12 tot 24;

Overwegende dat via een e-mail van 23 oktober 2020, Mevrouw Joëlle MAISON haar ontslag aanbiedt uit het mandaat van effectief Politieraadslid;

Overwegende dat, vanwege de afwezigheid van een plaatsvervanger, de Gemeenteraad van Ukkel een nieuw werkend lid van de Politieraad moet aanwijzen;

Overwegende dat de Gemeenteraad van Ukkel, bij zijn zitting van 25 februari 2021, Mevrouw Odile MARGAUX als effectief lid van de Politieraad heeft verkozen;

Overwegende dat Mevrouw Odile MARGAUX reglementair werd opgeroepen op de zitting van 26 april 2021 van de Politieraad, dat haar eedaflegging en aanstelling staan ingeschreven op de agenda van deze zitting;

Aangezien Mevrouw Odile MARGAUX in de handen van de Voorzitter, in het Frans en in het Nederlands de volgende eed heeft afgelegd gericht op het artikel 20bis van de voornoemde wet van 7 december 1998, « *Ik zweer getrouwheid aan de Koning, gehoorzaamheid aan de Grondwet en aan de wetten van het Belgische volk; Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge* » ;

Aangezien, na de eedaflegging van dit lid in de handen van de Voorzitter, ze is geïnstalleerd als lid van Politieraad;

Om deze redenen,

Op voorstel van het Politiecollege,

NEEMT AKTE :

- van het ontslag van Mevrouw Joëlle MAISON als effectief Politieraadslid;
- van de eedaflegging van Mevrouw Odile MARGAUX in de handen van de Voorzitter;
- van de installatie van Mevrouw Odile MARGAUX als lid van de Politieraad.

De Raad keurt het punt goed.

22 stemmers : 22 positieve stemmen.

Didier Gosuïn entre en séance / treedt in zitting.

Christian Grétry entre en séance / treedt in zitting.

Marc Vandame entre en séance / treedt in zitting.

DIRECTION DES MOYENS MATÉRIELS - DIRECTIE MATERIËLE MIDDELEN

3 Acquisition de 4 voitures de type SUV Full électrique - Procédure de passation et conditions du marché.

Le Conseil de police,

Vu la loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux, notamment les articles 11 et 33 ;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics, notamment l'article 41, §1, 1°).

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques ;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics ;

Considérant que le budget 2021 prévoit l'acquisition de 4 voitures de type SUV Full électrique;

Considérant que la dépense estimée pour cette acquisition est de 240.000,00 € ;

Considérant, dès lors, que cette acquisition peut se faire via la procédure négociée directe avec publicité au niveau belge ;

Considérant que les crédits nécessaires sont disponibles à l'article 330/743-52 ;

Considérant le cahier des charges (FR en annexe I et NL en annexe II) ;

Considérant les avis du marché (FR en annexe III et NL en annexe IV).

DECIDE :

- d'acquérir 4 voitures de type SUV Full électrique via la procédure négociée directe avec publicité au niveau belge pour un montant de 240.000,00 € à l'article budgétaire 330/743-52 ;
- d'approuver le cahier des charges (FR en annexe I et NL en annexe II) ;
- de procéder à la publication nationale de l'avis de marché (Annexes III et IV).

Le Conseil approuve le point.

25 votants : 25 votes positifs.

Aankoop van 4 voertuigen type full elektrische SUV - Plaatsingsprocedure en voorwaarden van de opdracht.

De Politieraad,

Gelet op de wet van 7 december 1998 tot organisatie van een geïntegreerde politiedienst, gestructureerd op twee niveaus, namelijk de artikels 11 en 33;

Gelet op de wet van 17 juni 2016 inzake overheidsopdrachten, inzonderheid artikel 41, §1, 1°);

Gelet op het koninklijk besluit van 18 april 2017 betreffende plaatsing overheidsopdrachten in de klassieke sectoren;

Gelet op het koninklijk besluit van 14 januari 2013 tot bepaling van de algemene uitvoeringsregels van de overheidsopdrachten ;

Overwegende dat de begroting 2021 de aankoop van 4 voertuigen type full elektrische SUV voorziet;

Overwegende dat de geraamde uitgave voor deze aankoop, inrichting inbegrepen, 240.000,00 € bedraagt;

Overwegende dat deze aankoop kan worden gedaan via de vereenvoudigde onderhandelingsprocedure met voorafgaande bekendmaking op Belgisch niveau;

Overwegende dat de nodige kredieten beschikbaar zijn aan het artikel 330/743-52;

Gelet op het bijzonder bestek (FR in bijlage I en NL in bijlage II);

Gelet op de aankondiging van de opdracht (FR in bijlage III en NL in bijlage IV);

BESLIST:

- 4 voertuigen type full elektrische SUV aan te kopen via de vereenvoudigde onderhandelingsprocedure met voorafgaande bekendmaking op Belgisch niveau voor een bedrag van 240.000,00 € aan het budgettair artikel 330/743-52;

- het bijzonder bestek (FR als bijlage I en NL als bijlage II) goed te keuren;

- overgaan tot nationale bekendmaking van deze opdrachtaankondiging (bijlage III en IV).

De Raad keurt het punt goed.

25 stemmers : 25 positieve stemmen.

CABINET DU CHEF DE CORPS - KABINET VAN DE KORPSCHEF

4 Question écrite de Monsieur SAX concernant le contrôle cycliste au rond-point Churchill de février 2021.

La question écrite de Monsieur Sax est la suivante :

Lors du contrôle de cyclistes rond point Winston Churchill de février 2021, j'ai lu sur la page Facebook de la zone que 8 cyclistes ont été arrêtés par la police d'Uccle :

Question 1:

-Le cycliste roulant sur le trottoir a t'il été verbalisé et dans l'affirmative, pour quel montant?

-Dans la négative, pour quelles raisons?

Question2

- 7 cyclistes ont été arrêtés pour défaut d'éclairage.

a) Les cyclistes ont-ils été verbalisés et pour quel montant?

b) Dans la négative, pour quelles raisons?

c) Ont-ils été invités à se présenter au commissariat d'Uccle pour montrer quelques jours plus tard qu'ils avaient donné suite aux injonctions de la police?

d) Dans la négative, pour quelles raisons?

La réponse est la suivante :

Question 1 :

Le cycliste roulant sur le trottoir a été verbalisé, l'amende s'élève à 58 euros.

Question 2 :

Sept cyclistes ont été verbalisés pour non utilisation d'un éclairage. Il s'agit d'une perception immédiate de 58 euros. Les infractions concernent des vélos dépourvus d'éclairage ou celui-ci n'avait pas été enclenché. Le temps était pluvieux et il faisait déjà noir lors du contrôle. Les retours de terrain nous informent que certains cyclistes (vélos de leasing) disposaient des lumières réglementaires mais ignoraient leur fonctionnement.

Nos équipes font aussi preuve de discernement en fonction de l'âge et des circonstances. Nous privilégions un aspect plus pédagogique avec les plus jeunes en ayant recours au PV d'avertissement. En présentant un éclairage conforme au commissariat dans les 15 jours, l'amende est annulée.

Notons encore que les opérations répressives font suite à une période de prévention et de communication de près de 6 mois. Dans le cadre de l'action régionale "be bright use a light" nos bikers ont reçu une centaine de kits d'éclairage. Ceux-ci ont été placés par leurs soins à tous les cyclistes dépourvus d'éclairage lors d'opérations de contrôle.

Le Conseil est informé.

Schriftelijke vraag van Mijnheer Sax betreffende de fietscontrole aan het Churchill rondpunt van februari 2021.

De schriftelijke vraag van Mijnheer Sax luidt als volgt:

Tijdens de controle van fietsers aan het Winston Churchill rondpunt van februari 2021, heb ik gelezen op de Facebookpagina van de zone dat 8 fietsers werden tegengehouden door de politie van Ukkel:

Vraag 1:

- Werd de fietser zich bevindend op het trottoir geverbaliseerd, en zo ja voor welk bedrag?

- Indien neen, om welke redenen?

Vraag 2 :

- 7 fietsers werden gestopt wegens gebrek aan verlichting.

a) Werden de fietsers geverbaliseerd en voor welk bedrag?

b) Indien neen, om welke redenen?

c) Werden zij uitgenodigd om te verschijnen op het commissariaat van Ukkel, om te bewijzen enkele dagen later dat zij gevolg hadden gegeven aan de politiebevelen?

d) Indien neen, om welke redenen?

Het antwoord luidt als volgt :

Vraag 1 :

De fietser zich bevindend op het trottoir werd ge verbaliseerd, de boete bedraagt 58 euro.

Vraag 2 :

Zeven fietsers werden ge verbaliseerd voor niet gebruik van hun verlichting. Het gaat om een onmiddellijke inning van 58 euro. De overtredingen betreffen fietsen zonder verlichting of het gaat om gevallen waarbij fietsers verzuimd hebben om hun verlichting aan te zetten.

Het was regenachtig weer en het was al donker tijdens de controle. Uit de terreinfeedback blijkt dat bepaalde fietsers (leasingfietsen) beschikten over reglementaire verlichting maar dat zij niet wisten hoe deze precies werkte.

Onze ploegen hebben oordeelkundig onderscheid gemaakt in functie van de leeftijd en de omstandigheden. Wij geven voorrang aan het meer pedagogische aspect, zo komen de jongeren er vanaf met een PV van waarschuwing. Door zich aan te melden met een conforme verlichting op het commissariaat binnen de 14 dagen, vervalt de boete.

We vermelden ook nog dat de repressieve operaties aansluiten op een preventie- en sensibiliseringsperiode van bijna 6 maanden. In het kader van de gewestelijke campagne "be bright use a light" kregen onze bikers een honderdtal verlichtingssets. Zij overhandigden deze sets aan alle fietsers zonder verlichting tijdens controle-acties.

De Raad heeft kennis gekregen.

Félix Boudru entre en séance / treedt in zitting.

Jean-Pierre Collin entre en séance / treedt in zitting.

5 **Question orale de Monsieur DESMET concernant la présence de voitures de police au sein du parc du Wolvendael.**

Monsieur Desmet pose la question suivante :

Quelques retours de citoyens m'ont signalé la présence occasionnelle et, pour d'autres sources, des présences plus régulières de voitures de police dans le parc communal du Wolvendael.

Premières recherches historiques, ce questionnement ne serait pas neuf et je pense que notre conseil de police a déjà spécifiquement débattu de ce sujet.

Pour assurer une surveillance efficace au sein des parcs, notre zone de police dispose de plusieurs modes de déplacement à savoir les déplacements pédestres accompagnés ou non de chiens, la brigade cycliste, la brigade à cheval et enfin l'utilisation de véhicules motorisés.

Je souhaiterais connaître pour chaque mode de déplacement les critères liés à leur utilisation précise au sein du parc du Wolvendael.

D'autre part, et à titre comparatif, quels sont les choix utilisés au sein des autres parcs ucclois ?

Enfin, qu'en est-il pour les parcs des deux autres entités communales de notre zone ?

La réponse est la suivante :

Notre zone de police s'étend sur une superficie de 44 km² dont une grande partie est constituée d'espaces verts (parcs et forêt). Nos policiers s'investissent quotidiennement pour assurer y la sécurité, notamment

par une présence visible et rassurante dans l'espace public. Nos équipes se déplacent à pied, à vélo, à cheval et en voiture en fonction des disponibilités, des circonstances météorologiques et de leurs missions. Les patrouilles non-motorisées sont prioritairement affectées aux espaces verts. Les conditions climatiques de ces dernières semaines nous obligent cependant à adapter la manière d'occuper le terrain. Parallèlement, des phénomènes de sécurité récents nous ont également amené à renforcer la présence policière visible dans et autour du Parc Wolvendael.

Le Conseil est informé.

6 Démission de Madame Lise GOETGHEBUER de son mandat de membre effectif du Conseil communal d'Uccle - Prestation de serment et installation d'un nouveau membre du Conseil de police, Monsieur Jean-Pierre COLLIN.

Le Conseil de police,

Vu la loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux, et notamment ses articles 12 à 24;

Attendu que Madame Lise GOETGHEBUER a démissionné de son mandat de conseiller effectif au Conseil communal d'Uccle, qui en a pris acte en date du 25 février 2021;

Attendu que, en vertu de l'article 21 de la loi du 7 décembre 1998 précitée, « *la perte de la qualité de conseiller communal met fin de plein droit au mandat de membre du conseil de police* »;

Considérant que le Conseil communal d'Uccle, en sa séance du 25 février 2021, a élu Monsieur Jean-Pierre COLLIN en tant que membre effectif du Conseil de police;

Considérant que Monsieur Jean-Pierre COLLIN a été régulièrement convoqué à la séance du 26 avril 2021 du Conseil de police, que sa prestation de serment et son installation sont inscrites à l'ordre du jour de cette séance;

Considérant que Monsieur Jean-Pierre COLLIN a prêté entre les mains du Président du Conseil, en français et en néerlandais le serment suivant visé à l'article 20bis de la loi du 7 décembre 1998 précitée, « *Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge; Ik zweer getrouwheid aan de Koning, gehoorzaamheid aan de Grondwet en aan de wetten van het Belgische volk* » :

Considérant que suite à la prestation de serment de ce membre entre les mains du Président, il est installé en tant que conseiller de police;

Par ces motifs,

Sur proposition du Collège de police,

PREND ACTE :

- de la démission de Madame Lise GOETGHEBUER en qualité de membre effectif du Conseil communal d'Uccle;

- de la prestation de serment de Monsieur Jean-Pierre COLLIN entre les mains du Président;

- de l'installation de Monsieur Jean-Pierre COLLIN en tant que membre du Conseil de police.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Ministre-Président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale et à Madame le Haut fonctionnaire de l'agglomération bruxelloise.

Le Conseil approuve le point.

27 votants : 27 votes positifs.

Ontslag van Mevrouw Lise GOETGHEBUER uit haar mandaat van effectief gemeenteraadslid van Ukkel - Eedaflegging en installatie van een nieuw lid van de Politieraad, Mijnheer Jean-Pierre COLLIN.

De Politieraad,

Gelet op de wet van 7 december 1998 tot organisatie van een geïntegreerde politiedienst, gestructureerd op twee niveaus, en meer bepaald haar artikelen 12 tot 24;

Overwegende dat Mevrouw Lise GOETGHEBUER ontslag neemt uit haar mandaat van effectief Gemeenteraadslid van Ukkel; die op de zitting van 25 februari 2021 hier akte van heeft genomen;

Overwegende dat, krachtens het artikel 21 van de voornoemde wet van 7 december 1998, « *het verlies van de hoedanigheid van gemeenteraadslid leidt van rechtswege tot het beëindigen van het mandaat van politieraadslid* »;

Overwegende dat de Gemeenteraad van Ukkel, bij zijn zitting van 25 februari 2021, Mijnheer Jean-Pierre COLLIN als effectief lid van de Politieraad heeft verkozen;

Overwegende dat Mijnheer Jean-Pierre COLLIN reglementair werd opgeroepen op de zitting van 26 april 2021 van de Politieraad, dat haar eedaflegging en aanstelling staan ingeschreven op de agenda van deze zitting;

Aangezien Mijnheer Jean-Pierre COLLIN in de handen van de Voorzitter, in het Frans en in het Nederlands de volgende eed heeft afgelegd gericht op het artikel 20bis van de voornoemde wet van 7 december 1998, « *Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge; Ik zweer getrouwheid aan de Koning, gehoorzaamheid aan de Grondwet en aan de wetten van het Belgische volk* »;

Aangezien, na de eedaflegging van dit lid in de handen van de Voorzitter, ze is geïnstalleerd als lid van Politieraad;

Om deze redenen,

Op voorstel van het Politiecollege,

NEEMT AKTE :

- van het ontslag van Mevrouw Lise GOETGHEBUER als effectief Gemeenteraadslid van Ukkel;
- van de eedaflegging van Mijnheer Jean-Pierre COLLIN in de handen van de Voorzitter;
- van de installatie van Mijnheer Jean-Pierre COLLIN als lid van de Politieraad.

De onderhavige beraadslaging zal overgemaakt worden aan Mijnheer de Minister-President van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering en Mevrouw de Hoge ambtenaar van de Brusselse agglomeratie.

De Raad keurt het punt goed.

27 stemmers : 27 positieve stemmen.

7 Mondelinge vraag van Mijnheer WAUTERS betreffende de gefilmde interventies.

De vraag van Mijnheer WAUTERS luidt als volgt :

Naar aanleiding van het onderzoek van het parket naar mogelijk politiegeweld in een restaurant in Sint-Gillis waarover bericht werd in de pers (zie o.a. BRUZZ 3/3/2021), incident waarbij het filmen van het optreden blijkbaar bijgedragen heeft tot het geweld, zou ik willen vragen onder welke omstandigheden burgers een interventie mogen filmen en of de politieagenten daarvan op de hoogte zijn?"

Het antwoord luidt als gevolg :

Er is in België geen wet die filmen toelaat of verbiedt. Het mag eigenlijk alleen maar als er een maatschappelijk nut aan verbonden is. En hier hebben we natuurlijk de interpretatie: als jij denkt dat daar iets aan het gebeuren is, dat eigenlijk niet oké is, dat de politie daar zijn boekje te buiten gaat, dan mag dat gefilmd worden. Natuurlijk is het aan de rechter om achteraf te oordelen of het maatschappelijk nuttig was of niet.

De Politie-inspecteurs zijn hiervan op de hoogte. Onze politiezone ligt aan de basis van een initiatief om hierover in samenwerking met BRUSAFE en de Politieschool een videocapsule te maken om het personeel hierover nog beter te sensibiliseren. Dit project is nog lopende.

De Raad heeft kennis gekregen.

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES - DIRECTIE HUMAN RESSOURCES

8 Effectif minimal du personnel opérationnel et CALog de la police locale - Déclaration de vacances d'emplois - Cycle de mobilité 2021-02. (Ajouté en séance)

Le Conseil de police,

Vu la loi du 07 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux, et notamment les articles 3, 38 et 47;

Vu l'arrêté royal du 30 mars 2001 portant la position juridique du personnel des services de police et notamment les articles II.II.1e, IV.I.15 au IV.I.17, IV.I.37 au IV.I.39, IV.I.60, IV.II.47, V.III.13 au V.III.24, VI.II.8 au VI.II.26, VII.II.16 au VII.II.19;

Vu l'arrêté royal du 05 septembre 2001 déterminant l'effectif minimal du personnel opérationnel et du personnel administratif et logistique de la police locale;

Vu l'arrêté royal du 20 novembre 2001 fixant les modalités relatives à la mobilité du personnel des services de police;

Vu l'arrêté royal du 9 novembre 2015 portant dispositions relatives au régime de fin de carrière pour des membres du personnel du cadre opérationnel de la police intégrée;

Vu la délibération du Conseil de police du 04 décembre 2001, fixant le cadre administratif et logistique de la zone de police locale d'Uccle/ Watermael-Boitsfort/ Auderghem;

Vu la délibération du Conseil de police du 28 janvier 2002, fixant le cadre opérationnel de la zone de police locale d'Uccle/ Watermael-Boitsfort/ Auderghem;

Vu la délibération du Conseil de police du 21 juin 2004 autorisant l'élargissement du cadre organique administratif et logistique et du cadre opérationnel de la zone de police locale d'Uccle/ Watermael-Boitsfort/ Auderghem;

Vu la délibération du Conseil de police du 12 mars 2007, de déclarer vacants les emplois dont les détachés de la zone vers une autre entité sont titulaires;

Vu la délibération du Conseil de police du 10 décembre 2007 autorisant l'élargissement du cadre organique de la zone de police locale d'Uccle/ Watermael-Boitsfort/ Auderghem;

Vu la délibération du Conseil de police du 14 décembre 2009 autorisant l'élargissement du cadre administratif et logistique de la zone de police locale d'Uccle/ Watermael-Boitsfort/ Auderghem;

Vu la délibération du Conseil de police du 01 octobre 2012 autorisant l'élargissement du cadre

administratif et logistique de la zone de police locale d'Uccle/ Watermael-Boitsfort/ Auderghem;
 Vu la délibération du Conseil de police du 09 septembre 2013 autorisant l'élargissement du cadre opérationnel de la zone de police locale d'Uccle/ Watermael-Boitsfort/ Auderghem;
 Vu la délibération du Conseil de police du 19 décembre 2016 autorisant l'élargissement du cadre administratif et logistique de la zone de police locale d'Uccle/ Watermael-Boitsfort/ Auderghem;
 Vu la délibération du Conseil de police du 02 septembre 2019 autorisant l'élargissement du cadre opérationnel de la zone de police locale d'Uccle/ Watermael-Boitsfort/ Auderghem;
 Considérant la publication de l'appel 2021 02 planifiée pour le 30 avril 2021;
 Considérant que la situation du cadre réel en date du 01 avril 2021 est la suivante :

Effectif ZP 5342 Uccle/ W-B/ Aud 01/04/2021

Grade	Cadre	Grade Effectif	Cadre Effectif	FTEQ
OPS				
Officier	29		20	18,6
CDP	3	1		
CP	26	18		
ACP		1		
Cadre Moyen	90		87	80,3
CP Tapis Rouge		9		8,3
INPP/AP	9	6		5,8
INPP	81	57		55,2
AINPP		11		11
NAPAP		4		0
Cadre de Base	341		320	302,7
INP		315		302,7
AINP		0		0
NAPAP		5		0
Cadre Agent	30		27	25,4
AGT		23		22,4
AAGT		3		3
NAPAP		1		0
TOTAL OPS	490		454	427
CALOG				
Niveau A	8		7	6,5
Niveau B	23		18	17,1
Niveau C	78		34	31,5
Niveau D	39		21	19,1
TOTAL CALOG	148		80	74,2

TOTAL ZONE	638		534	501,2
-------------------	------------	--	------------	--------------

Considérant que la zone de police locale Uccle / Watermael-Boitsfort / Auderghem compte **5 détachés** vers une autre unité dans le cadre opérationnel, à savoir 1 CP, 1 INPP et 3 INP.

Considérant les différents cycles de mobilité en cours, des départs à la pension ou NAPAP prévus ainsi que des surplus dans le cadre officier, il convient donc de procéder à la déclaration de vacances d'emplois pour les cadres suivants :

Cadre Officier:

- 1 Commissaire membre cabinet du Chef de Corps
- 1 Commissaire Directeur-Adjoint de la Direction Police de Proximité secteur Watermael-Boitsfort/ Auderghem
- 1 Commissaire Cellule Radicalisme
- 2 Commissaires membres service Circulation et Mobilité

Cadre Moyen :

- 4 Inspecteurs principaux OPJ membres Dispatching Zonal (DPZ)
- 1 Inspecteur Principal OPJ membre Gestion Direction de la Proximité secteur Watermael-Boitsfort/ Auderghem
- 1 Inspecteur Principal OPJ membre Intervention
- 1 Inspecteur Principal membre service Management des Capacités et Planning

Cadre de base :

- 2 Inspecteurs membres Intervention
- 2 Inspecteurs membres Dispatching Zonal (DPZ)
- 1 Inspecteur membre DLR

Cadre Agent :

- 4 Agents de police membres service Circulation et Mobilité

Cadre CALog

- 1 Consultant Niv. B ICT
- 1 Assistant Niv. C ICT
- 1 Assistant Niv. C membre Secrétariat Zonal (SZS)
- 2 Ouvriers Niv D DMM IMMO

TOTAL : 26 places

Par ces motifs,

Sur proposition du Collège de police,

DECIDE :

- d'approuver la déclaration de vacance d'emploi suivante à l'occasion du cycle de mobilité 2021- 02:

Cadre Officier:

- 1 Commissaire membre cabinet du Chef de Corps
- 1 Commissaire Directeur adjoint police de proximité secteur Watermael-Boitsfort/ Auderghem
- 1 Commissaire Radicalisme
- 2 Commissaires membres service Circulation et Mobilité

Cadre Moyen :

- 4 Inspecteurs principaux OPJ membres Dispatching Zonal (DPZ)
- 1 Inspecteur Principal OPJ membre Gestion Direction de la Proximité secteur Watermael-Boitsfort/ Auderghem
- 1 Inspecteur Principal OPJ membre Intervention
- 1 Inspecteur Principal membre service Management des Capacités et Planning

Cadre de base :

- 2 Inspecteurs membres Intervention
- 2 Inspecteurs membres Dispatching Zonal (DPZ)
- 1 Inspecteur membre DLR

Cadre Agent :

- 4 Agents de police membres service Circulation et Mobilité

Cadre CALog

- 1 Consultant Niv. B ICT
- 1 Assistant Niv. C ICT
- 1 Assistant Niv. C membres Secrétariat Zonal (SZS)
- 2 Ouvriers Niv D DMM IMMO

TOTAL : 26 places

- les emplois vacants pour le cadre de base non pourvus en mobilité classique pourront l'être en mobilité aspirant.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Ministre-Président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, ainsi qu'à la Direction de la Mobilité et de la Gestion du personnel.

Le Conseil approuve le point.

27 votants : 27 votes positifs.

Minimaal effectief van het operationeel en het administratief en logistiek personeel van de lokale politie - Mededeling van de vacatures – Mobiliteitscyclus 2021-02. (Toegevoegd tijdens de zitting)

De Politieraad,

Gezien de wet van 07 december 1998 tot organisatie van een geïntegreerde politiedienst, gestructureerd op twee niveaus, en inzonderheid op de artikels 3, 38 en 47;

Gezien het koninklijk besluit van 30 maart 2001 tot regeling van de rechtspositie van het personeel van de politiediensten en in het bijzonder zijn artikel II.II.1 ste, IV.II.15 tot IV.I.17, IV.I.37 to IV.I.39, IV.I.60, IV.II.47, V.III.13 tot V.III.24, VI.II.8 tot VI.II.26, VII.II.16 tot VII.II.19;

Gezien het koninklijk besluit van 05 september 2001 houdende het minimaal effectief van het operationeel en van het administratief en logistiek personeel van de lokale politie;

Gezien het koninklijk besluit van 20 november 2001 tot vaststelling van de nadere regels inzake de mobiliteit van het personeel van de politiediensten;

Gezien het koninklijk besluit van 9 november 2015 houdende bepalingen inzake het eindeloopbaanregime voor personeelsleden van het operationeel kader van de geïntegreerde politie;

Gezien de beraadslaging van de Politieraad van 04 december 2001 tot vaststelling van het administratief en logistiek kader van de lokale politiezone Ukkel / Watermaal-Bosvoorde / Oudergem;

Gezien de beraadslaging van de Politieraad van 28 januari 2002 tot vaststelling van het operationeel kader van de lokale politiezone Ukkel / Watermaal-Bosvoorde / Oudergem;

Gezien de beraadslaging van de Politieraad van 21 juni 2004, tot uitbreiding van het administratief logistiek kader alsook het operationeel kader;

Gezien de beraadslaging van de Politieraad van 12 maart 2007, om de betrekkingen waarvan de afgedeelten (gedetacheerden) van de zone titularis waren vacant te verklaren;

Gelet op de beraadslaging van de Politieraad van 10 december 2007 tot uitbreiding van het organiek kader van de lokale politiezone Ukkel / Watermaal-Bosvoorde / Oudergem;

Gezien de beraadslaging van de Politieraad van 14 december 2009 tot uitbreiding van het administratief en logistiek kader van de lokale politiezone Ukkel / Watermaal-Bosvoorde / Oudergem ;

Gezien de beraadslaging van de Politieraad van 01 oktober 2012 ot uitbreiding van het administratief en logistiek kader van de lokale politiezone Ukkel / Watermaal-Bosvoorde / Oudergem ;

Gezien de beraadslaging van de Politieraad van 09 september 2013 tot uitbreiding van het operationeel kader van de lokale politiezone Ukkel / Watermaal-Bosvoorde / Oudergem;

Gezien de beraadslaging van de Politieraad van 19 december 2016 tot uitbreiding van het administratief en logistiek kader van de lokale politiezone Ukkel / Watermaal-Bosvoorde / Oudergem ;

Gezien de beraadslaging van de Politieraad van 02 september 2019 tot uitbreiding van het operationele kader van de politiezone Ukkel / Watermaal-Bosvoorde / Oudergem;

Gezien de publicatie van de mobiliteitscyclus 2021 02 voorzien is op 30 april 2021;

Overwegende dat de situatie van het kader op datum van 01 april 2021 er als volgt uitziet:

Aantal ZPZ 5342 op 01/04/2021				
Graad	Kader	Effectief Graad	Effectief Kader	FTEQ
OPS				
Officier	29		20	18,6
HCP	3	1		
CP	26	18		
ACP		0		
Middenkader	90		87	80,3
CP Rode Loper		9		8,3
HINP/AP	9	6		5,8
HINP	81	57		55,2

AHINP		11		11
NAVAP		4		0
Basiskader	341		320	302,7
INP		315		302,7
AINP		0		0
NAVAP		5		0
Hulpkader	30		27	25,4
AGT		23		22,4
AAGT		3		3
NAPAP		1		0
TOTAAL OPS	490		454	427
CALOG				
Niveau A	8		7	6,5
Niveau B	23		18	17,1
Niveau C	78		34	31,5
Niveau D	39		21	19,1
TOTAAL CALOG	148		80	74,2
TOTAAL ZONE	638		534	501,2

Overwegende dat de zone **5 leden** van het operationele kader naar een andere eenheid **afgedeeld** heeft, te weten 1 PC, 1 HINP en 3 INP.

Overwegende de verschillende lopende mobiliteitscyclussen alsook het voorziene vertrek via pensioen of NAVAP, dienen de volgende bijkomende vacatures gepubliceerd te worden:

Officierenkader:

- 1 Commissaris lid Cabinet van de Korpschef
- 1 Commissaris Adjunct-Directeur - Directie Nabijheidspolitie Sector Watermaal-Bosvoorde/ Oudergem
- 1 Commissaris Cel Radicalisme
- 2 Commissarissen leden dienst Mobiliteit en Verkeer

Middenkader

- 4 Hoofdinspecteurs OGP leden Zonale Dispatching (DPZ)
- 1 Hoofdinspecteur OGP Beheer Nabijheidspolitie sector Watermaal-Bosvoorde/ Oudergem
- 1 Hoofdinspecteur lid Interventie
- 1 Hoofdinspecteur lid dienst Capaciteitsbeheer en Planning

Basiskader:

- 2 Inspecteurs leden Interventie

- 2 Inspecteurs leden Zonale Dispatching (DPZ)
- 1 Inspecteur lid DLR

Hulpkader:

- 4 Agenten van politie leden dienst Mobiliteit en Verkeer

CALog kader

- 1 Consulent Niv. B ICT
- 1 Assistent Niv. C ICT
- 1 Assistent Niv. C lid Zonaal Secretariaat (SZS)
- 2 Arbeiders Niv D DMM IMMO

TOTAAL: 26 plaatsen

Om deze redenen,
Op voorstel van het Politiecollege,

BESLIST :

- de volgende betrekkingen vacant te verklaren in het kader van de mobiliteitscyclus 2021 02:

Officierenkader:

- 1 Commissaris lid Cabinet van de Korpschef
- 1 Commissaris Adjunct-Directeur - Directie Nabijheidspolitie Sector Watermaal-Bosvoorde/ Oudergem
- 1 Commissaris Cel Radicalisme
- 2 Commissarissen leden dienst Mobiliteit en Verkeer

Middenkader

- 4 Hoofdinspecteurs OGP leden Zonale Dispatching (DPZ)
- 1 Hoofdinspecteur OGP Beheer Nabijheidspolitie sector Watermaal-Bosvoorde/ Oudergem
- 1 Hoofdinspecteur lid Interventie
- 1 Hoofdinspecteur lid dienst Capaciteitsbeheer en Planning

Basiskader:

- 2 Inspecteurs leden Interventie
- 2 Inspecteurs leden Zonale Dispatching (DPZ)
- 1 Inspecteur lid DLR

Hulpkader:

- 4 Agenten van politie leden dienst Mobiliteit en Verkeer

CALog kader

- 1 Consulent Niv. B ICT
- 1 Assistent Niv. C ICT
- 1 Assistent Niv. C lid Zonaal Secretariaat (SZS)
- 2 Arbeiders Niv D DMM IMMO

TOTAAL: 26 betrekkingen

- de vacante betrekkingen voor het basiskader die niet worden ingevuld via klassieke mobiliteit kunnen worden opengesteld in aspirantenmobiliteit.

De onderhavige beraadslaging zal aan Mijnheer de Minister-President van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering alsook aan de Directie van de Mobiliteit en het Personeelsbeheer overgemaakt worden.

De Raad keurt het punt goed.

27 stemmers : 27 positieve stemmen.

CABINET DU CHEF DE CORPS - KABINET VAN DE KORPSCHEF

9 Question orale de Madame MAELSCHALCK concernant la tolérance en cas de dépassement de vitesse dans la zone 30 à Bruxelles. (Ajouté en séance)

Madame Maelschalck pose la question suivante :

Depuis le 1^{er} janvier 2021, l'ensemble du territoire de la Région de Bruxelles-Capitale est passé en zone 30km/h (à l'exception de certains axes structurants).

Selon la presse (notamment La Capitale du 16 mars), l'application de la « tolérance zéro » quant au dépassement des limitations de vitesse serait cependant devenue l'exception. Une circulaire du parquet de Bruxelles datée du 2 février 2021 préciserait à la police la nouvelle « politique de poursuites » qu'il y a lieu d'adopter en matière de PV pour excès de vitesse dans la capitale.

A part dans certaines zones particulièrement dangereuses ou sensibles, ces excès de vitesse ne feraient l'objet d'un procès-verbal que si la vitesse corrigée dépasse la vitesse maximale autorisée, augmentée de 10 km/h. Soit, puisque la vitesse est déjà corrigée, 46 km/h.

Mes questions sont les suivantes :

- Confirmez-vous l'existence de cette « tolérance » à 46 km/h ?
- Est-elle pratiquée dans notre zone de police ?
- A quels endroits de notre zone une « tolérance zéro » est-elle encore de mise ?
- Pour autant que vous puissiez répondre à cette question : la nouvelle « politique de poursuites » pourrait-elle être liée à un engorgement des services du parquet ?

La réponse est la suivante :

- Confirmez-vous l'existence de cette « tolérance » à 46 km/h ?

Oui, cette tolérance fait l'objet d'une circulaire du Procureur du Roi de Bruxelles datée du 02 février 2021.

- Est-elle pratiquée dans notre zone de police ?

Oui, les zones de police sont tenues de respecter les instructions contenues dans les circulaires.

- A quels endroits de notre zone une « tolérance zéro » est-elle encore de mise ?

Conformément à la circulaire du PR, notre zone de police a sollicité une dérogation pour toutes les voiries autour des écoles, pendant les heures d'ouverture de celles-ci. Cette demande a été approuvée le 23 mars 2021.

- Pour autant que vous puissiez répondre à cette question : la nouvelle « politique de poursuites » pourrait-elle être liée à un engorgement des services du parquet ?

Il ne s'agit pas d'une demande de notre zone de police. Notre zone est de loin la plus active en Région bruxelloise avec plus de 80.000 infractions constatées en 2020. Il faut néanmoins préciser qu'une tolérance supérieure à la tolérance technique a toujours été appliquée avec des disparités en fonction des zones de police, des voiries, des agents constatateurs,... ce qui pose notamment des problèmes d'équité. Une diminution de la tolérance aura toujours une conséquence sur un maillon de la chaîne de contrôle/sanction.

Le Conseil est informé.

10 **Question orale de Madame MAELSCHALCK concernant l'augmentation du nombre de cas de violences conjugales. (Ajouté en séance)**

Madame Maelschalck pose la question suivante :

La lecture de l'édition de Sud Presse du 20 avril 2021 a de quoi faire froid dans le dos. On y apprend en effet que les femmes paient un lourd tribut à la crise sanitaire et particulièrement en ce qui concerne les violences intrafamiliales. On y lit aussi que notre zone de police a enregistré une augmentation de 30 % des plaintes pour violences conjugales depuis le début de la crise.

Je sais que ce problème grave a déjà été soulevé devant notre Conseil par plusieurs de mes collègues.

Mais au vu de ces derniers chiffres, je me permets de poser à nouveau la question :

- Quelles sont les initiatives prises par notre zone de police pour essayer d'enrayer l'aggravation du phénomène des violences intrafamiliales ?
- Et surtout, envisagez-vous des mesures complémentaires puisque la situation ne semble pas s'améliorer ?

La réponse est la suivante :

Notre zone de police a pleinement conscience de la problématique des violences intrafamiliales dont celles dans la sphère du couple.

Néanmoins, nous nuancerons le chiffre avancé par rapport au nombre de plaintes enregistrées par nos services. S'il y a une augmentation du nombre du procès-verbaux pris en matière de violences intrafamiliales, celle-ci n'est pas significative.

Plusieurs éléments sont à pointer : sous le vocable « Violences intrafamiliales » sont notamment repris les faits entre ascendants, des faits d'harcèlement ou des faits concernant des différents familiaux sans violences et/ou menaces. En outre, les victimes, les voisins ou des témoins sont de par la crise sanitaire actuelle plus sensibles à cette problématique. Si nous ne constatons pas une réelle augmentation de ce type de faits par rapport à la situation hors pandémie, nous constatons une augmentation du nombre d'appels auprès de nos services. Une augmentation des appels n'impliquent pas nécessairement une augmentation des procès-verbaux.

Initiatives et mesures prises

Dans le courant de l'année 2020, le Collège des procureurs généraux a publié deux circulaires en matière de violences dans le couple à destination des services de police. Ces textes viennent compléter et renforcer des mesures et outils déjà existants en la matière.

- La première est une aide au policier de terrain pour mieux contextualiser et objectiver la situation de violences. Ainsi, le parquet pourra réaliser une évaluation pertinente de la situation problématique, identifier les risques de récidive et/ou d'escalade et prendre des mesures adéquates pour réduire le risque.
- La seconde est une suite logique à la première. Dans un délai de deux mois, un contact est à nouveau réalisé auprès de la victime par nos services. Les éléments recueillis seront utiles pour évaluer l'évolution de la situation et cette manière de travail montre à la victime que les services de police et les services d'aide restent disponibles en tout temps.
- Service d'aide aux victimes (SAPV) zonal s'adresse aux victimes dont les victimes de violences intrafamiliales mais aussi aux proches et aux témoins de faits d'actes de violence et/ou d'événements traumatisants. Il propose une aide sur un court terme (accueil, écoute, accompagnement dans les démarches administratives, orientation vers des partenaires externes spécialisés,...).
- Notre zone de police comprend deux personnes de référence en matière de violences intrafamiliales ainsi qu'un membre du personnel au niveau du Cabinet du Chef de corps. Ces personnes sont chargées de la bonne application des directives et du suivi des dossiers.
- Depuis le courant du mois de mars 2021, nous réalisons auprès des policiers intervenants sur le terrain des sessions d'une heure de sensibilisation à la matière.

Le Conseil est informé.

11 Question orale de Monsieur HAYETTE concernant un contrôle routier au croisement de la rue Édith Cavell et de l'avenue de Fré. (Ajouté en séance)

La question de Monsieur Hayette est la suivante :

Cela fait des mois que la rue Édith Cavell, sur le tronçon de Fré – avenue W. Churchill, est soumise à des modifications incessantes du sens de circulation.

Dernière modification en date, le tronçon qui va du bas de l'avenue de Fré au croisement avec la rue Zeecrabbe et la rue Langeveld. Entre ces deux rues se trouve la sortie du parking des commerces autour du

Delhaize de l'avenue de Fré.

Les voitures peuvent monter la rue Edith Cavell mais ne la descendre que jusqu'au parking. Leurs courses terminées, les automobilistes ne peuvent que remonter la rue vers Zeecrabbe.

Certaines personnes redescendent la rue et leur surprise est totale lorsqu'ils se retrouvent au bas de la rue en face d'une voiture de police, presque dissimulée après le virage au bas de la rue. Elles seront donc naturellement verbalisées pour ne pas avoir respecté le sens unique. Est-il exact que la voiture de police est restée une bonne partie de la journée et pendant plusieurs jours et que le nombre d'infractions semble avoir été important ? Pourriez-vous me confirmer que les automobilistes ont bien été verbalisés et me communiquer le nombre de personnes sanctionnées ?

Pourriez-vous me dire qui a pris la décision de placer ce bout de rue en sens unique et quelle en était la raison ?

La réponse est la suivante :

Concernant la présence de la police et la verbalisation, vu le nombre important des infractions qui nous étaient rapportées et qui étaient constatées lors des patrouilles nous avons effectivement procédé à un contrôle plus ciblé sur la problématique.

Dans un premier temps un contrôle préventif a été mis en place.

Afin de procéder au contrôle, nous placions notre véhicule au coin De Fré/Cavell, devant la signalisation du chantier.

Ce contrôle (et j'y ai également participé) consistait à être présent à différents moments de la journée et nous arrêtions tant les automobilistes que les usagers de deux roues qui ne respectaient pas le C1 gérant le tronçon de la rue Edith Cavell situé entre le parking du delhaize et l'avenue De Fré (direction De Fré). Notre véhicule devait être visible car je peux vous affirmer qu'un bon nombre de conducteurs faisaient marche arrière ou demi-tour dès qu'ils passaient le signal C1 situé au niveau du parking. Toutefois malgré cela d'autres conducteurs continuaient leur route et lorsque nous les arrêtions nous donnaient différents justificatifs.

Ci-dessous une partie des excuses que nous avons entendues :

- les conducteurs suivaient les indications du GPS et n'avaient pas fait attention à la nouvelle signalisation
- ils sortaient du parking du delhaize et avaient oublié le sens interdit
- cela représentait un détour et comme ils étaient pressés ils passaient le C1 mais s'étaient assurés qu'il n'y avait pas de danger
- ils ne connaissaient pas d'autre chemin
- les usagers de deux roues nous signalaient que le C1 était pour les automobilistes (ils n'étaient pas au courant qu'il fallait un panneau additionnel pour leur permettre de passer ce C1)
- ...

Dans un deuxième temps nous sommes passés à une phase plus répressive et il est vrai qu'un nombre important d'infractions ont été constatées et verbalisées.

A ce jour 211 pv/pi ont été rédigés pour non-respect de la signalisation routière mise en place. Un bon nombre de ces infractions sont commises par des Ucclois vivant dans les parages.

Je me permets également d'attirer votre attention sur le fait qu'il existe une pré-signalisation au niveau de la rue Zeecrabbe qui oblige les usagers de la route à tourner à droite mais qui permet également de continuer tout droit pour les clients voulant accéder aux commerces et au parking du delhaize ou pour les personnes habitant dans le tronçon situé entre le Zeecrabbe et ce parking.

Nous avons également été témoins à plusieurs reprises de la difficulté que rencontrait les bus STIB se trouvant subitement nez à nez avec un automobiliste n'ayant pas respecté la signalisation.

Concernant le placement de cette signalisation, le plan de déviation a été proposé par VIVAQUA afin de permettre des travaux de renouvellement de l'égouttage public.

Ce plan a été validé par :

- la région
- le gestionnaire communal
- notre service technique de circulation

Le Conseil est informé.

12 **Question orale de Monsieur HAYETTE concernant le plan communal de mobilité. (Ajouté en séance)**

La question de Monsieur Hayette est la suivante :

Au travers d'une communication dans le Wolvendael du mois d'avril 2021, l'échevin de la mobilité d'Uccle nous informe que l'année 2021 marquera l'actualisation du Plan communal de Mobilité (PCM).

L'expertise de la zone de police est essentielle dans la gestion de la mobilité de la zone de police. Elle recèle non seulement d'une connaissance précise des lieux de tension ou de pression automobile sur le territoire de la zone de police, mais également d'un avis pertinent sur l'évolution du comportement des usagers et plus particulièrement des automobilistes.

Ma question est double :

À propos des points de pression automobiles comme dans l'évolution du comportement des usagers, avez-vous constaté des changements consécutifs à la crise sanitaire ?

À propos du plan communal de la mobilité d'Uccle, l'échevin nous annonce qu'une collaboration étroite « avec les différents partenaires institutionnels tels la Zone de Police » sera menée. Agence régionale du stationnement...) À ce titre, pourriez-vous me dire comment se traduira votre engagement auprès de l'échevin ? Sur cette base et de manière à assurer un débat démocratique, pensez-vous que nous pourrions obtenir une copie des rapports qui seront réalisés dans le cadre de cette phase de diagnostic ?

La réponse est la suivante :

A la première partie de votre question quant aux points de pression automobile et de la dérive comportementale des usagers, nos services de police ont constaté ce qui suit : depuis que la pandémie s'est installée dans nos contrées, si dans un premier temps il y a eu une diminution appréciable des véhicules sur la voie publique et une augmentation des autres moyens de transports tels que les vélos, les trottinettes et autres, à regret nous constatons actuellement l'effet inverse.

Ces derniers temps nous remarquons que l'indiscipline s'installe de par la quantité des travaux sur la voie

publique, les usagers sont détournés des chemins habituels pour rentrer soit chez eux, au travail et ou se rendre dans les commerces de la commune.

Ces comportements créent l'acrimonie dans le chef des usagers de la voie publique et par devers on maudit la police quand elle opère sur le terrain et ou fait remarquer que la signalisation doit être respectée par ces derniers.

La signalisation idoine est mise sur place mais une bonne moitié des usagers l'ignore en traversant les sens interdits pour ne pas allonger leurs trajets habituels.

Nonobstant les multiples réunions de travail avec un de nos collaborateurs de CMV (Groupe de Travaux Mobilité - collaboration voirie/police/Echevin), ce dernier nous a informé que le plan communal de la mobilité n'a pas encore été abordé en sa présence, nous imaginons que cela se fera dans le futur.

La collaboration de nos services de police avec Mr l'échevin est excellente, nous apportons notre know how et quant au volet des copies des rapports il vous est loisible de s'adresser à lui.

Nous restons à l'entière disposition de notre partenaire communal dans notre rôle de conseil et de contrôle sur le plan du respect du Code de la Route.

Le Conseil est informé.

Christine Roisin entre en séance / treedt in zitting.

13 **Question orale de Monsieur HAYETTE concernant la rupture de confiance entre les policiers et une partie de la population. (Ajouté en séance)**

La question de Monsieur Hayette est la suivante :

À la lecture des médias, on apprend que le personnel soignant est au bord de l'épuisement et que les mesures sévères prises dans le cadre de la crise du Covid sont prises pour soulager les hôpitaux. Personne ne contestera l'importance et le courage de ces infirmières, ces médecins. Nous pensons également à toutes ces personnes qui s'engagent sans réserve à soulager une population auprès de ces professionnels de la santé pour soulager une population, du personnel d'ouvrage aux bénévoles, il mérite nos remerciements et notre respect.

Quand nous nous penchons sur les propos vis-à-vis des policiers, les propos sont beaucoup moins laudateurs. La confiance semble rompue avec une partie de la population, le policier protecteur, respecté, applaudi au moment de la période des attentats semble avoir laissé la place à un policier répressif et intolérant. Personne ne niera que les policiers font un travail difficile dans des conditions d'ingratitude ultime. Il n'en demeure pas moins que les articles se multiplient pour dénoncer des violences policières à l'extérieur, mais également de manière plus surprenante de la part de policiers qui parlent de comportements problématiques de certains de leurs collègues.

Les images de la « boum » du Bois de la Cambre tournent en boucle sur les réseaux sociaux et semblent accréditer une rupture de confiance non seulement entre les jeunes et la police, mais également dans le chef des parents qui ne comprennent pas toujours cette démesure de moyens pour empêcher des jeunes de se rencontrer. Je suis conscient que la tâche de la police est difficile et qu'ils sont souvent considérés comme les boucs émissaires de responsables qui ne peuvent ou n'osent pas assumer leur rôle.

J'aimerais vous demander ce que vous souhaitez faire pour rétablir une confiance mise à mal par les événements actuels ? Avez-vous prévu des séances d'information au sein de la police pour canaliser les frustrations comme les exaspérations ?

Il me semble urgent de réaffirmer votre rôle protecteur vis-à-vis d'une population de plus en plus déboussolée. Que comptez-vous faire dans ce sens ?

La réponse est la suivante :

De manière générale, depuis le début de la crise sanitaire (soit 13 mois), au sein de notre zone de police, les relations entre nos équipes sur le terrain et certaines parties de la population ne se sont ni dégradées ni améliorées. Cependant, notons que la durée de cette crise accompagnée d'une certaine lassitude mélangée aux événements de 2020 et 2021 qu'ils soient d'ordre sanitaires, publics, médiatiques nationaux et internationaux,... ont contribué à développer une certaine méfiance d'une partie de la population à l'égard de nos équipes de manière large et plus particulièrement lors de leurs interventions.

Tout au long de la crise sanitaire et des différentes mesures définies par le gouvernement fédéral, notre zone de police s'est attachée au respect de l'application de ces différentes règles. Notre approche est celle préconisée par le Collège des procureurs généraux à savoir une approche graduelle, proportionnelle par rapport aux situations auxquelles nos collaborateurs sont confrontés.

« J'aimerais vous demander ce que vous souhaitez faire pour rétablir une confiance mise à mal par les évènements actuels ? Avez-vous prévu des séances d'information au sein de la police pour canaliser les frustrations comme les exaspérations ? »

Nous n'avons pas de séances d'information à proprement parlé. Régulièrement des formations continuées policières sont proposées auprès de nos collaborateurs notamment en matière de gestion des conflits, d'écoute active ou encore de gestion du stress.

A côté de ces formations, nous avons privilégié et nous privilégions une communication continue auprès de nos membres du personnel quant à leurs contacts avec la population notamment via le Chef de Corps et son Cabinet avec notamment son responsable « COVID » qu'au niveau des différentes directions.

Si la nécessité d'une répression est requise par des situations particulières ou par des périodes critiques afin d'apporter une réponse par rapport aux évolutions de la pandémie, nous avons essentiellement privilégié la prévention par la discussion. Cette approche a permis et permet encore d'éviter qu'il y ait une rupture nette entre notre population ou une partie de celle-ci et nos services de police.

Plusieurs initiatives notamment vis-à-vis des jeunes sont également en cours de réflexion avec comme visée renouer avec la population, renforcer notre lien avec elle et continuer à s'inscrire pleinement dans une police de proximité, proche de ses habitants. Malheureusement, la crise, toujours présente, les freine du fait des mesures émises par le fédéral et la région.

Il me semble urgent de réaffirmer votre rôle protecteur vis-à-vis d'une population de plus en plus déboussolée. Que comptez-vous faire dans ce sens ? »

Nous sommes une zone police axée dans la proximité avec ses habitants ; nous travaillons *de facto* dans le protectionnel. Nos collaborateurs sont, d'une part, à l'écoute des besoins et problèmes que la population est amenée à rencontrer et, d'autre part, apportent des réponses ou des pistes de solutions à court, moyen et/ou long terme.

Le Conseil est informé.

Pierre Desmet quitte la séance / verlaat de zitting.

Eric Sax quitte la séance / verlaat de zitting.

14 **Question orale de Madame VAN OFFELEN concernant le suivi de la balade avec la Brigade cycliste.**

(Ajouté en séance)

La question orale de Madame Van Offelen est la suivante :

Le 15 mars dernier, j'ai été heureuse de participer à une balade avec la Brigade cycliste, à l'initiative du Gracq d'Uccle et en présence de l'Echevin ucclois de la Mobilité. Nous avons effectué un grand parcours à vélo au-travers de la commune d'Uccle.

L'objectif de cette balade cycliste était, sur base des expériences et des spécificités de chacun, de la connaissance de terrain et de constats, d'identifier les zones dangereuses, de voir comment ensemble nous pouvions améliorer la sécurité des cyclistes, mais également d'autres usagers de la route dans leur rapport avec les cyclistes pour un meilleur partage de l'espace public.

Je voudrais ici remercier très vivement la brigade cycliste et le motocycliste qui nous a accompagnés pour leur disponibilité et les féliciter pour leur professionnalisme, leur implication quotidienne, leurs conseils et leur écoute.

De cette balade, plusieurs enseignements, recommandations et questions se dégagent. J'en ai retenu 3.

1. Identifier les Zones accidentogènes prioritaires

Ce qui est apparu lors de notre balade est que certains endroits à risque sont connus du Gracq et de la brigade cycliste (sur des voiries communales et régionales) et devraient prioritairement faire l'objet d'adaptations. Déjà en mars 2019, j'étais intervenue lors d'un Conseil sur les zones accidentogènes à Uccle. J'avais demandé si les rapports de police établis suite à des accidents de cyclistes avec blessés étaient analysés, si des zones à risque étaient identifiées et si des solutions étaient envisagées conjointement avec les services de la mobilité et des travaux publics de la Commune

- Pourrait-on organiser une réunion conjointe Brigade cycliste, Gracq, Commune pour établir ensemble un listing des points particulièrement dangereux (sur la base des constats de terrain et des rapports d'accidents), **établir des priorités** (zones à aménager de façon prioritaire et/ou dont la signalisation routière devrait être modifiée car prêtant à confusion – par ex Rond-point Churchill) et **proposer des solutions?**

2. Une Campagne de Communication cohérente

Nos échanges lors de la balade nous ont également convaincus qu'un plus grand effort devrait être placé dans la Communication. Beaucoup d'usagers de la route, qu'ils soient cyclistes, automobilistes ou piétons connaissent mal le code de la route spécifique aux cyclistes et notamment les panneaux de signalisation : SUL, panneaux autorisant le passage des cyclistes aux feux rouges, rue cyclable, piste cyclable obligatoire ou suggérée, SAS vélos. Ce manque de connaissances prête à confusion et suscite des conflits entre usagers de la route à cause d'interprétations diverses.

- Pourrait-on concevoir une ou plusieurs campagnes de communication cohérentes et simultanées Zone de Police/Communes/Gracq, chacun ayant sa propre audience, pour que le même type de message touche le plus grand nombre ?

3. Formation des nouveaux cyclistes, prévention et sanctions

On assiste à une croissance exponentielle du nombre de cyclistes ; parmi eux, se trouvent des livreurs à vélo, de plus en plus nombreux, qui se fauillent rapidement dans le trafic. Nous avons évoqué le fait que

beaucoup de néocyclistes ne sont pas à l'aise dans le trafic ou prennent des risques inconsidérés, roulent sans équipement adéquat (manque de visibilité) et menacent la sécurité d'autres usagers de la route et en particulier d'autres cyclistes et piétons.

Des actions de prévention éclairage vélos appelées « Be bright, use à light » sont organisées par la police et le Gracq avec l'appui de Bruxelles-mobilité. Les comportements les plus dangereux sont sanctionnés par des amendes. En matière de formation, des actions sont menées dans les écoles (brevets cyclistes) en collaboration avec Provélo et le soutien de la Commune d'Uccle. D'autres formations sont données par le Gracq à des adultes, sur une base volontaire. Est-ce suffisant ?

- Ne faudrait-il pas passer à la vitesse supérieure et rendre les formations obligatoires (conduite en ville, signalisation routière) pour les cyclistes ayant été verbalisés pour des comportements particulièrement dangereux ? Idem pour les automobilistes ayant provoqué un accident avec un cycliste ? Quels autres types d'actions pourraient être envisagés par les différents acteurs, dont la Police? Ceci mériterait sans doute également une réflexion conjointe entre la Police, la Commune (service de prévention) et les associations cyclistes.

Voici quelques pistes de réflexion issues de cette rencontre. La poursuite de la concertation me semble en effet intéressante afin d'apporter un **suivi axé sur des actions concrètes et complémentaires des différents acteurs**, visant une amélioration de la sécurité des cyclistes et des autres usagers de la route, ainsi qu'un meilleur vivre ensemble.

La sécurité de tous est notre objectif commun !

La réponse est la suivante :

De manière générale, la zone de police Uccle/W-B/Auderghem, en tant que police orientée vers la communauté s'associe à toutes les initiatives visant à renforcer la proximité et la sécurité au niveau local. Dans cette optique, elle participe volontiers à toutes les plate-formes organisées par les partenaires et pour lesquelles elle peut apporter son expertise en fonction de sa capacité disponible.

Voici quelques éclaircissements pour les trois thématiques particulières suivantes :

1. Identifier les Zones accidentogènes prioritaires

Ce travail est déjà organisé par la Région au travers de l'identification des ZACA (Zones à hautes concentration d'accidents) et leur réaménagement en collaboration avec les autorités locales. La zone de police partage des informations avec la Région ou la commune lorsque des accidents se produisent. Les observations du Gracq peuvent donc être communiquées à ces deux instances afin qu'elles en organisent le suivi.

2. Une Campagne de Communication cohérente

La zone de police participe à la plupart des campagnes de prévention proposées par Bruxelles-Mobilité. Elle communique également régulièrement sur sa page Facebook à destination des différents type d'usagers en fonction des retours de terrain et pour sensibiliser sur différentes thématiques récurrentes. Il est effectivement nécessaire que l'ensemble des partenaires communiquent de concert les messages portés par la Région afin de renforcer l'efficacité de la prévention en particulier sur les groupes cibles. Le calendrier des campagnes est généralement partagé par la Région aux différents partenaires.

3. Formation des nouveaux cyclistes, prévention et sanctions

Les formations proposées dépassent largement le cadre local. La capacité de la zone de police ne permet

pas de mettre en place des formations pour le grand public. Elle se concentre donc sur les plus jeunes avec l'encadrement des projets scolaires dont le brevet cycliste. Il apparaît clairement que beaucoup de jeunes (et de moins jeunes) usagers de la mobilité douce ont une méconnaissance du code de la route et des manières d'assurer leur propre sécurité. Le travail reste important et se doit d'être coordonné à l'échelon régional.

Le Conseil est informé.

Levée de la séance à 19:03
Opheffing van de zitting om 19:03

Le Secrétaire,
De Secretaris,

Le Président,
De Voorzitter,

Géraldine Noël

Olivier Deleuze